

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2128

12 septembre 2011

### SOMMAIRE

Agalux Investment Company S.A. ....	102133	Hottinger Financial S.A. ....	102142
Belisa International S.A. ....	102133	Hydro Systems International S.A. I ....	102113
Carpo S.à.r.l. ....	102137	Hydro Systems International S.A. II ....	102113
Cloos S.A. ....	102132	Hydro Systems International S.A. II ....	102114
Dariman Luxembourg S.à r.l. ....	102137	Hydro Systems International S.A. II ....	102113
DIF Management Luxembourg S.à r.l. ..	102144	Hydro Systems International S.A. III ....	102114
Director S.à r.l. ....	102137	Hydro Systems International S.A. III ....	102115
Docu Group (Lux 1) S.à r.l. ....	102137	Hydro Systems International S.A. III ....	102114
EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF ....	102141	Immocrea S.A. ....	102115
Facette S.à r.l. ....	102098	Interinvest Real Estate Luxembourg S.A.	
FA Mezzanine Investments S.à r.l. ....	102098	.....	102115
Fang S.A. ....	102111	International Property Securities S.à r.l.	
FEBEX TECHNIQUE S.A. société de ges-		.....	102115
tion de patrimoine familial ....	102111	Invest Cap LX Holding S.A. ....	102116
Femiro S.à r.l. ....	102112	Iriden S.A. ....	102116
Fertitrust S.A. ....	102142	Iriden S.A. ....	102117
Fidcoserv S.à r.l. ....	102112	Iriden S.A. ....	102116
Fidji S.A. ....	102112	Isoda Holding B.V. ....	102116
Fidus Gestion S.A. ....	102112	ITCJ ....	102117
Fish Center S.à r.l. ....	102142	lumi S.A. ....	102132
FMI Properties S.A. ....	102112	Ivefi S.A. ....	102137
Focused Sicav ....	102141	Malgrolux s.à.r.l. ....	102133
Fortiter S. à r. l. ....	102113	Markline S.A. ....	102133
Fortiter S. à r. l. ....	102113	Melio Luxembourg International S.à.r.l.	
Furstenberg Capital S.C.A. ....	102098	.....	102144
GAIA Conseil S.A. ....	102143	Pacific Int'l Group Co. S.A. ....	102143
Herbalife International Luxembourg S.à		Trieste S.à r.l. ....	102098
r.l. ....	102143	Ukrainian Agrarian Investments S.A. ...	102117
Hertz Luxembourg Sàr.l. ....	102142	Wynnchurch Transportation & Logistics	
Hippocampe Finance S.à r.l. ....	102143	S.à.r.l. ....	102138
HLF Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	102144		

**Furstenberg Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.655.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62239 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102578/10.

(110117179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**FA Mezzanine Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 138.533.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 juin 2011*

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises MAZARS, RCS Luxembourg B 56248, ayant son siège social au 10A Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg avec effet immédiat.

Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011102580/15.

(110117409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Facette S.à r.l., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 42.272.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102582/10.

(110117507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Trieste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 131.641.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of May,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Trieste S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on 12<sup>th</sup> September 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 18 October 2007 number 2342 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 131.641 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 12 December 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 676 of 19 March 2008.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all the one million (1,000,000) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the following agenda (such items being interrelated).

#### *Agenda*

- To classify all shares of class A to J as ordinary shares (while maintaining classes A to J);
- To provide for a new class of preference shares namely the Preferred Shares and to determine the rights and obligations thereof; and
- To amend and restate the articles of association of the Company to reflect the above resolutions and to make such further amendments as set forth above (substantially in the form attached to the proxies to the meeting).

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolution:

#### *Sole resolution*

The meeting resolved to classify all shares of class A to J as ordinary shares (while maintaining classes A to J).

The meeting resolved to create a new class of preference shares, namely the Preferred Shares and to determine the rights and obligations thereof by amending the articles of association of the Company as set forth in the amended and restated articles of association set forth below.

The meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company to reflect the above resolutions and make such further amendments as set forth above to be read as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Trieste S.à r.l.” (the “Company”) exists. The Company will be governed by these articles of association (the “Articles”) and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities’ benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at one million Euro (€1,000,000 divided into one million (1,000,000) Ordinary Shares of ten (10) classes as follows,

- one hundred thousand (100,000) Class A Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class B Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class C Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class D Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class E Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class F Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class G Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class H Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class I Shares, and
- one hundred thousand (100,000) Class J Shares,

each share with a nominal value of one Euro (€ 1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

In addition to the Ordinary Shares, up to 10,000,000 Preferred Shares, of a nominal value of one Euro (€1) may be issued by the Company upon conversion of up to 10,000,000 convertible notes of Series II (if any) (the "CN"), which are convertible into Preferred Shares at a ratio of one to one.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Ordinary Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Ordinary Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled (subject to Article 6 and Article 7).

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts provided that the Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the (i) Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless a lower amount is determined by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, minus (ii) the Preferred Entitlement (if any).

5.5 Upon the repurchase and cancellation of the Ordinary Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

#### **Art. 6. Economic Rights: Ordinary Shares - Preferred Shares.**

6.1 Ordinary Shares: The Ordinary Shares shall have such economic rights as determined pursuant to Article 5 and Article 7.

6.2 Preferred Shares: The Preferred Shares shall have such economic rights as set forth below and pursuant to Article 7:

6.2.1 The Preferred Shares shall carry (i) Minimum Entitlement, the Preferred Right, (ii) the right to the Preferred Base Amount and (iii) the Preferred Residual Right.

6.2.1.1 The Preferred Right is an annual cumulative preferential right equal to the Preferred Rate applied (pro tempore) to the Preferred Base Amount (from time to time). The Preferred Right arises from day to day (subject to the below) from the respective relevant Preferred Right Start Date and shall be calculated on the basis of a year of 365 (or 366, as the case may be) days. The Preferred Right shall compound on the relevant Compound Date.

**Art. 7. Investment Return - Waterfall.**

7.1 On any Investment Return, the following provisions shall be applied to the payment thereof:

7.1.1 all Shares in issue shall receive the Minimum Entitlement to the holders of such Shares pro rata to the number of Shares held (subject to article 15.4); then

7.1.2 all accrued and unpaid Preferred Right to the holders of the Preferred Shares pro rata to the number of Preferred Shares held; then

7.1.3 the Preferred Base Amount to the holders of the Preferred Shares pro rata to the number of Preferred Shares held; then

7.1.4 all remaining amounts (the “Residual Investment Return”) shall be distributed *pari passu* as follows:

7.1.4.1 1% of such amounts (the “Preferred Residual Right”) to the holders of the Preferred Shares pro rata to the number of Preferred Shares held, and

7.1.4.2 99% of such amounts to the holders of Ordinary Shares pro rata to the number of Ordinary Shares held (subject to article 7.2).

7.2 The Overall Ordinary Class Right attaching to Ordinary Shares apply globally to all Ordinary Shares but will, on an Investment Return made through the repurchase and cancellation of a Class of Shares, be rolled onto the relevant Class of Ordinary Shares which is repurchased and cancelled at that time.

7.3 For the Preferred Shares, the aggregate amount distributable on account of all Preferred Shares under articles, 7.1.1, 7.1.2 and 7.1.3 is referred to as the “Preferred Entitlement”. For avoidance of doubt, the Preferred Shares do not entitle the holders thereof to receive on account of such Preferred Shares, whether by way of distribution or otherwise, more than the Preferred Entitlement.

**Art. 8. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company’s capital.

**Art. 9. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers’ resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be

validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

**Art. 10. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 11. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 12. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting of shareholders shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 13. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2008.

**Art. 14. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

### **Art. 15. Distributions.**

15.1 Out of the net annual profits of the Company an amount equal to five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The balance may be distributed to the shareholders in accordance with the provisions set forth in Article 7 upon decision of a general meeting of shareholders.

15.2 Interim dividends may be decided upon by the general meeting of shareholders and be distributed in accordance with the provisions of Article 7 (subject for the Ordinary Shares to article 15.4) on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or the Articles.

15.3 The share premium account may be distributed to the shareholders in accordance with the provisions of Article 7 (subject for the Ordinary Shares to article 15.4) upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.4 In the event of a distribution to the Ordinary Shares only the following allocation shall be made for the amount distributed to the Ordinary Shares:

15.4.1 an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then

15.4.2 an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then

15.4.3 an amount equal to 0.75% of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then

15.4.4 an amount equal to 1.00% of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then

15.4.5 an amount equal to 1.25% of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then

15.4.6 an amount equal to 1.50% of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then

15.4.7 an amount equal to 1.75% of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then

15.4.8 an amount equal to 2.00% of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then

15.4.9 an amount equal to 2.25% of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then

15.4.10 an amount equal to 2.50% of the aggregate nominal value of the Class J Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class J Shares pro rata to their Class J Shares, then

15.4.11 the balance of the total amount distributed to the Ordinary Shares shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

### **Art. 16. Dissolution.**

16.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager(s) then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

16.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company in accordance with the provisions of Article 7 and Article 15.

**Art. 17. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 18. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

### **Art. 19. Definitions.**

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled, but reduced by (x) any losses (including carried forward losses) and (y) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the

	requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P+ CR) - (L + LR) Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.
Cancellation Value Per Share Class	Means the amount to be calculated pursuant to Article 5.4.1 Means any of classes A to J of the issued share capital of the Company
Compound Date	Means each 12 months anniversary of the Preferred Right Start Date
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of shares.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Investment Return	Means any declaration of dividends or other distribution, share capital or premium reduction, repurchase and cancellation of Shares, or distribution of Surplus upon Liquidation
Liquidation	Means the dissolution and liquidation of the Company.
Minimum Entitlement	Means an amount equal to 0.01% of the nominal value per Share in issue at such time
Ordinary Shares	Means the Shares of Classes A to J, or any thereof
Overall Ordinary Class Right	Means all rights of the Ordinary Shares resulting from the application of the provisions of Article 7
Preferred Base Amount	Means 10,000,000 Euro (provided that such amount shall be adjusted upon redemption of CN and certain payments made in respect of CNs or redemption of Preferred Shares and certain payments made in respect of Preferred Shares)
Preferred Rate	Means 20% p.a.
Preferred Right Start Date	Means 13 May, 2011
Preferred Right	Means, at any time, the aggregate preferred right that is accrued (and unpaid) on the Preferred Shares, by application of the Preferred Rate on the Preferred Base Amount in accordance with Article 6.2.1.1 (as adjusted on each Compound Date) from the Preferred Right Start Date
Preferred Shares	Means Shares other than the Ordinary Shares with such rights and obligations upon issue as set forth in the Articles for Preferred Shares and which may be issued upon conversion of CNs at a ratio of one to one
Shares	Means any shares (parts sociales) of the Company
Surplus	Means the amount to be distributed as liquidation surplus by the Company to the shareholders once all debts, liabilities, charges and liquidation expenses have been met, set aside or duly provisioned for.
Total Cancellation Amount	Means the amount to be determined pursuant to Article 5.4.2

There being no further business on the agenda the Meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the meeting, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the meeting, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the members of the Bureau signed the present deed together with the notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le treizième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Trieste S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, constituée en date du 12 septembre 2007 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2342 du 18 octobre 2007 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 131.641 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 12 décembre 2007 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 676 du 19 mars 2008.

L'assemblée était présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit demeurant à Luxembourg.

Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, a été nommé secrétaire et scrutateur.

Le bureau ayant été constitué, le président a déclaré et prié au notaire d'acter ce qui suit:

Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux figure sur la liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin qu'ils soient soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Il appert de la liste de présence que l'intégralité des un million (1.000.000) de parts sociales émises dans la Société étaient représentée à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré qu'ils avaient préalablement pris connaissance des points figurant à l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée était valablement constituée et à même de prendre des décisions valablement quant à l'ordre du jour suivant (lesdits points étant étroitement liés):

#### *Ordre du jour*

- Classification de toutes les parts sociales de classe A à J en tant que parts sociales ordinaires (tout en maintenant les classes de A à J);

- Prévoir une nouvelle classe de parts sociales de préférence, c'est-à-dire les Parts Sociales Préférentielles, et détermination des droits et obligations qui s'y rapportent; et

- Modification et refonte des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précitées et d'effectuer les modifications tel qu'énoncé ci-avant (substantiellement en la forme annexé aux procurations de l'assemblée).

Une fois que ce qui précède a été approuvé par l'assemblée, cette dernière a pris la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'assemblée a décidé de classer toutes les parts sociales de classe A à J en tant que parts sociales ordinaires (tout en maintenant les classes de A à J).

L'assemblée a décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales préférentielles, c'est-à-dire les Parts Sociales Préférentielles, et de déterminer les droits et obligations qui en découlent en procédant à la modification des statuts de la Société de la manière énoncée dans les statuts refondus et modifiés tels qu'indiqués ci-dessous.

L'assemblée a décidé de refondre et de modifier les statuts de la Société de sorte qu'ils reflètent les résolutions précitées, et d'effectuer les modifications précitées afin qu'ils aient la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Trieste S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts (les «Statuts») et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir, de gérer et de disposer de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appro-

prisée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à un million d'euros (€ 1.000.000) divisé en un million (1.000.000) de Parts Sociales Ordinaires de dix (10) classes comme suit:

cent mille (100.000) Parts Sociales de Classe A,  
cent mille (100.000) Parts Sociales de Classe B,  
cent mille (100.000) Parts Sociales de Classe C,  
cent mille (100.000) Parts Sociales de Classe D,  
cent mille (100.000) Parts Sociales de Classe E,  
cent mille (100.000) Parts Sociales de Classe F,  
cent mille (100.000) Parts Sociales de Classe G,  
cent mille (100.000) Parts Sociales de Classe H,  
cent mille (100.000) Parts Sociales de Classe I, et  
cent mille (100.000) Parts Sociales de Classe J,

d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune et avec les droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.

En plus des Parts Sociales Ordinaires, 10.000.000 de Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) peuvent être émises par la Société lors de la conversion de 10.000.000 d'obligations convertibles de série II (le cas échéant) (les «CN»), qui sont convertibles en Parts Sociales Préférentielles à un ratio de un (1) pour un (1).

5.2. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit sur décision des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.3. Le capital social de la Société peut être réduit par voie d'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales Ordinaires émises dans cette (ces) Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales Ordinaires devront être faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

5.4. Dans le cas d'une réduction de capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Classe, au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée et recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée (sous réserve de l'article 6 et de l'article 7).

5.4.1. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales en émission dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés à condition que Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B, et A soit le (i) Montant Disponible de la Classe concernée au moment de

l'annulation de la classe concernée, à moins qu'un montant inférieur soit déterminé par l'assemblée générale des associés statuant de la manière requise pour la modification des Statuts, moins (ii) la Préférence (le cas échéant).

5.5 lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.»

#### **Art. 6. Droits Économiques: Parts Sociales Ordinaires - Parts Sociales Préférentielles.**

6.1 Parts Sociales Ordinaires: les Parts Sociales Ordinaires auront les droits économiques déterminés conformément à l'article 5 et l'article 7.

6.2 Parts Sociales Préférentielles: les Parts Sociales Préférentielles auront les droits économiques indiqués ci-dessous et conformément à l'article 7:

6.2.1 Les Parts Sociales Préférentielles comprendront (i) le Droit Minimum, (ii) le Droit Préférentiel, (iii) le droit au Montant de Base Préférentielle et (iv) le Droit Préférentiel Résiduaire.

6.2.1.1 Le Droit Préférentiel est un droit préférentiel annuel cumulatif égal aux Taux Préférentiel appliqué (pro tempore) au Montant de Base Préférentiel (à tout moment). Le Droit Préférentiel s'accumule de jour en jour (sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessous) à compter de la Date de Commencement du Droit Préférentiel concerné et est calculé sur base d'une année de 365 (ou 366, selon le cas) jours. Le Droit Préférentiel est cumulable à la Date de Cumulation concernée.

#### **Art. 7. Retour sur Investissement - «Cascade».**

7.1 Lors de tout Retour sur Investissement, les dispositions suivantes s'appliqueront au paiement de celui-ci:

7.1.1 toutes les Parts Sociales émises recevront le Droit Minimum aux détenteurs de telles Parts Sociales au pro rata du nombre de Parts Sociales détenues (sous réserve de l'article 15.4); puis

7.1.2 tout Droit Préférentiel accumulé et impayé aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles au pro rata du nombre de Parts Sociales détenues; puis

7.1.3 le Montant de Base Préférentielle aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles au pro rata du nombre de Parts Sociales détenues; puis

7.1.4 tout montant restant (le «Rendement de l'Investissement Résiduaire») doit être distribué pari passu comme suit:

7.1.4.1 1% desdits montants (le «Droit Préférentiel Résiduaire») aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles au pro rata du nombre de Parts Sociales Préférentielles détenues; et

7.1.4.2 99% desdits montants aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au prorata du nombre de Parts Sociales Ordinaires détenues (sous réserve de l'article 7.2).

7.2 L'Ensemble des Droits de la Classe Ordinaire attachés aux Parts Sociales Ordinaires s'appliquent globalement à toutes les Parts Sociales Ordinaires mais sera, lors d'un Retour sur Investissement réalisé par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, transféré sur la Classe des Parts Sociales Ordinaire concernée qui est rachetée et annulée à ce moment.

7.3 Pour les Parts Sociales Préférentielles, le montant total distribuable au titre de toutes les Parts Sociales Préférentielles en vertu des articles 7.1.1, 7.1.2, et 7.1.3 est dénommé «Préférence». Pour éviter tout doute, les Parts Sociales Préférentielles n'autorisent pas leurs détenteurs à recevoir, pour le compte de ces Parts Sociales Préférentielles, que ce soit par voie de distribution ou autrement, plus que la Préférence.

**Art. 8. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 9. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant par le conseil de gérance ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 11. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale des associés seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

**Art. 13. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

**Art. 14. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

#### **Art. 15. Distributions.**

15.1 Sur le bénéfice annuel net de la Société, un montant égal à cinq pour cent (5%) est prélevé pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde peut être distribué aux associés par le biais d'une décision prise lors d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions prévues à l'article 7.

15.2 Des dividendes intérimaires peuvent être décidés lors de l'assemblée générale des associés et distribuée conformément aux dispositions prévues par l'article 7 (sous réserve pour les Parts Sociales Ordinaires de l'article 15.4) sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi ou des Statuts.

15.3 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par le biais d'une décision prise lors d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions prévues par l'article 7 (sous réserve pour les Parts Sociales Ordinaires de l'article 15.4). L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

15.4 Dans le cas d'une distribution aux seules Parts Sociales Ordinaires, les allocations suivantes devront être faites pour le montant distribué aux Parts Sociales Ordinaires:

15.4.1 un montant égal à 0.25% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A en émission sera distribué (ou provisionné) de manière égale entre tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe A, puis

15.4.2 un montant égal à 0.50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe B en émission devra être distribué (ou provisionné) de manière égale entre tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe B, puis

15.4.3 un montant égal à 0.75% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe C en émission devra être distribué (ou provisionné) de manière égale entre tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe C au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe C, puis

15.4.4 un montant égal à 1.00% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe D en émission devra être distribué (ou provisionné) de manière égale entre tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe D au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe D, puis

15.4.5 un montant égal à 1.25% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe E en émission devra être distribué (ou provisionné) de manière égale entre tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe E au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe E, puis

15.4.6 un montant égal à 1.50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe F en émission devra être distribué (ou provisionné) de manière égale entre tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe F au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe F, puis

15.4.7 un montant égal à 1.75% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe G en émission devra être distribué (ou provisionné) de manière égale entre tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe G au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe G, puis

15.4.8 un montant égal à 2.00% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe H en émission devra être distribué (ou provisionné) de manière égale entre tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe H au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe H, puis

15.4.9 un montant égal à 2.25% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe I en émission devra être distribué (ou provisionné) de manière égale entre tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe I au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe I, puis

15.4.10 un montant égal à 2.50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe J en émission devra être distribué (ou provisionné) de manière égale entre tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe J au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe J, puis

15.4.11 le solde du montant total distribué aux Parts Sociales Ordinaires sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe dans l'ordre alphabétique inverse (c.à.d. premièrement, les Parts Sociales de Classe J, ensuite s'il n'existe pas de Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que les Parts Sociales de Classe A).

#### **Art. 16. Dissolution.**

16.1 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins de liquidateurs ou du (des) Gérant(s) alors en fonction qui auront les pouvoirs les plus étendus tel que prévu aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

16.2 Une fois que toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation ont été payées, tout solde en résultant devra être payé aux détenteurs de Parts Sociales dans la Société conformément aux dispositions de l'article 7 et de l'article 15.

**Art. 17. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les Parts Sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 18. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 19. Définitions.** Montant Disponible: signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) augmenté (i) de toute prime d'émission disponible librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de parts sociales devant être annulée mais réduit (x) de toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (y) de toutes sommes devant être placées dans une (des) réserve(s) conformément aux exigences légales ou statutaires, à chaque fois tel que prévu dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD= Montant Disponible

PN= profits nets (y compris les pertes reportées)

P= toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables

RC= le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Classe de parts sociales devant être annulée

P= pertes (y compris les pertes reportées)

RL= toutes sommes devant être placées dans une (des) réserves(s) conformément aux exigences légales ou statutaires.

Valeur d'Annulation Par Part Sociale: signifie le montant à calculer conformément à l'article 5.4.1.

Classe: signifie toutes classes de A à J du capital social émis de la Société.

Date de Cumulation: signifie anniversaire de 12 mois de la Date de Commencement du Droit Préférentiel.

Date des Comptes Intérimaires: signifie une date qui n'est pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe de parts sociales concernée.

Comptes Intérimaires: signifient les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Retour sur Investissement: signifie toute déclaration de dividendes ou autre distribution, capital social ou réduction de prime, rachat et annulation des Parts Sociales, ou distribution du Surplus lors de la Liquidation.

Liquidation: signifie la dissolution et la liquidation de la Société.

Droit Minimum: signifie un montant égal à 0.01% de la valeur nominale par Part Sociale émise à ce moment.

Parts Sociales Ordinaires: signifient les Parts Sociales des Classes A à J, ou toutes autres.

Ensemble de Droits de la Classe Ordinaire: signifie tous droits de Parts Sociales Ordinaires résultant des dispositions prévues par l'article 7.

Montant de Base Préférentiel: signifie 10.000.000 d'euros (ce montant devant être ajusté lors du rachat des CN et certains paiements réalisés en rapport avec ces CN ou le rachat de Parts Sociales et certains paiements effectués en rapport avec des Parts Sociales Préférentielles.

Taux Préférentiel: signifie 20% par an.

Date de Commencement du Droit Préférentiel: signifie le 13 mai 2011.

Droit Préférentiel: signifie, à un moment quelconque, l'ensemble de la Préférence accumulée (et impayée) sur les Parts Sociales Préférentielles par application du Taux Préférentiel sur le Montant de Base Préférentiel conformément à l'article 6.2.1.1. (tel qu'ajusté à chaque Date de Cumulation) à partir de la Date de Commencement du Droit Préférentiel.

Parts Sociales Préférentielles: signifient les Parts Sociales autres que les Parts Sociales Ordinaires avec des droits et obligations lors de l'émission telle que prévue par les Statuts pour les Parts Sociales Préférentielles lesquelles peuvent être émises lors de la conversion de CN à un ratio un pour un.

Parts Sociales: signifient toutes parts sociales de la Société.

Surplus: signifie le montant à distribuer en tant que boni de liquidation par la Société aux associés une fois que toutes les dépenses liées aux dettes, responsabilités, charges et liquidations ont été réglées, compensées ou dûment provisionnées.

Montant Total d'Annulation: signifie le montant à déterminer conformément à l'article 5.4.2.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version française et la version anglaise.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la même date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du Bureau ont signé le présent acte ensemble avec nous, le notaire.

Signé: T. HOSS, R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23486. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011086924/730.

(110097807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**Fang S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 43.653.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102584/10.

(110117007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**FEBEX TECHNIQUE S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FEBEX TECHNIQUE S.A. société de gestion de patrimoine familial*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011102585/12.

(110117247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Femiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 142.241.

Les déclarations au 31 décembre 2009 visées à l'article 70 b) et c) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité

et

Les comptes annuels consolidés révisés au 31 décembre 2009 de la société mère MEYERS S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102586/13.

(110116847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Fidcoserv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 45.049.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102587/10.

(110117157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Fidji S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.434.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102588/9.

(110117430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Fidus Gestion S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 55.098.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102589/10.

(110117514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**FMI Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 111.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102594/10.

(110117589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Fortiter S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 547.200,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 138.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102595/11.

(110117516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Fortiter S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 547.200,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 138.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011102596/11.

(110117517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Hydro Systems International S.A. I, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 135.331.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 juillet 2011*

La cooptation de Madame Virginie DOHOGNE comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 3 février 2011 a été ratifiée et Madame Virginie DOHOGNE a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. I  
Intertrust (Luxembourg) SA.

Référence de publication: 2011102619/15.

(110117558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Hydro Systems International S.A. II, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 135.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. II*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011102620/11.

(110117566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Hydro Systems International S.A. II, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 135.332.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée  
générale des actionnaires en date du 19 juillet 2011*

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Madame Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. Le nombre des administrateurs a été réduit de 4 (quatre) à 3 (trois).

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. II  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011102621/19.

(110117573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

### **Hydro Systems International S.A. II, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.332.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 juillet 2011*

La cooptation de Madame Virginie DOHOGNE comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 3 février 2011 a été ratifiée et Madame Virginie DOHOGNE a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. II  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011102622/15.

(110117578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

### **Hydro Systems International S.A. III, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.333.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. III  
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2011102623/11.

(110117599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

### **Hydro Systems International S.A. III, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.333.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée  
générale des actionnaires en date du 19 juillet 2011*

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Madame Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. Le nombre des administrateurs a été réduit de 4 (quatre) à 3 (trois).

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
 Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. III  
 Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011102624/19.

(110117610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Hydro Systems International S.A. III, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
 R.C.S. Luxembourg B 135.333.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée  
 générale des actionnaires en date du 19 juillet 2011*

La cooptation de Madame Virginie DOHOGNE comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 3 février 2011 a été ratifiée et Madame Virginie DOHOGNE a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
 Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. III  
 Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011102625/16.

(110117619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Immocrea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
 R.C.S. Luxembourg B 134.996.

—  
 Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Fait à Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102626/10.

(110117171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Interinvest Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
 R.C.S. Luxembourg B 104.131.

—  
 Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Fait à Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102629/10.

(110116872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**International Property Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
 R.C.S. Luxembourg B 143.722.

—  
 Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Peter Diehl  
 Gérant

Référence de publication: 2011102630/13.

(110117436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Invest Cap LX Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011102643/10.

(110116819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Iriden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.955.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> février 2011*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président,

- Monsieur Pierre LENTZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Claude SCHMITZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102644/19.

(110116727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Iriden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102645/10.

(110116728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Isoda Holding B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 98.747.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 14 juillet 2011 que:

- Monsieur Akmal BEKMIRZAEV, demeurant à L-8034 Strassen, 8, rue Michel Rodange a été élu aux fonctions de gérant de catégorie A de la société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Olimjon SHADIEV, démissionnaire.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011102647/16.

(110117340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Iriden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 126.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102646/10.

(110116729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**ITCJ, Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 17, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 94.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Weiswampach, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102649/10.

(110116996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Ukrainian Agrarian Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 161.615.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of May,  
Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

APRILFALL SERVICES LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, with registered office at Ioanni Stylianou 6, 2<sup>nd</sup> floor, Flat/Office 102 P.C. 2003 Nicosia, Cyprus registered with the Companies Register of Cyprus under the number HE276626

represented by Mr. Marco MORZA, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which it declares to establish as follows:

**Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the Articles).

The Company exists under the name of "UKRAINIAN AGRARIAN INVESTMENTS S.A."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The board of directors (the Board of Directors) is authorized to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with said office or between said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these extraordinary circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests. The company will also be the holding and controlling company of several agricultural projects in Ukraine.

This includes but is not limited to, investment in, acquisition of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, whether convertible into shares or not, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries or companies in which the Company has a participating interest. Occasionally within the legal limits, the Company may provide the same kind of assistance to companies or undertakings which are part of the same group of companies to which the Company belongs to or to other persons or third parties, provided that doing so falls within the Company's corporate interest and does not trigger any license requirements.

In general the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or consistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an undetermined duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into thirty-one million shares without indication of a nominal value.

The authorised share capital is set at nine hundred fifty thousand euro (EUR 950,000) to be divided into 950,000,000 shares, without indication of a nominal value, with the same rights attached as the existing shares.

The Board of Directors is authorized, during a period ending on the earliest of the following 2 dates (i) the date following the first business day after the admission of the shares of the Company to trading on the EU regulated market (the Listing) and (ii) the fifth anniversary of the date of the publication of this delegation in the Official Gazette (Mémorial C), to increase the subscribed share capital (in full or in part) and issue new shares within the limits of the authorised share capital. The Board of Directors may determine the terms and conditions of such increase of the subscribed share capital and issue of new shares, more specifically in respect of (i) when new shares are to be issued, (ii) the amount of the new shares to be issued, (iii) the subscription and payment of the new shares, (iv) whether the new shares are to be issued and subscribed with or without an issue premium and whether the new shares are to be paid in cash or in kind. When issuing new shares under their abovementioned powers, the Board of Directors is also expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to the then existing shareholder(s) and to delegate the decision to issue the shares to one of the Directors.

After such increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles shall be amended to reflect such an increase and the present article as well as article 8 shall be amended and restated to delete any reference to authorized share capital.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised representative, who need not be a Director or a shareholder of the Company, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the new shares issued under their abovementioned powers and to take any action to have the present Articles amended to reflect the increase of the Company's share capital as well as to delete reference to the authorized share capital and related paragraphs once the increase has been effected and restate the present article as well as article 8 accordingly.

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** The shares of the company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by the law.

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of registered shares will result from the recordings in the register of shares.

Each registered shareholder shall notify to the Company any change of address. The Company will be entitled to rely on the address so communicated and all communications and notices to be given to a registered shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the shareholder to the Company.

In the event that a registered shareholder does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of shareholders and such shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The registered shareholder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of shareholders by means of written notification to the Company.

Upon the written request of a registered shareholder, registered nominative share certificate(s) recording the entry of such shareholder in the register of shareholders may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe and such certificates shall be signed by two (2) directors. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

The Company may not issue fractional shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a share.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Payment of Shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

**Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital and the authorized share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Except if issued by decision of the Board of Directors pursuant to the powers granted to the Board of Directors, under article 5, the new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Director or, as the case may be, the Board of Directors to do so in compliance with the Law.

**Art. 9. Acquisition of Own Shares.** The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance and with the Law.

### **Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors**

**Art. 10. Board of Directors.** In the event the Company has a single shareholder, the latter may appoint one sole Director (the Director). A single shareholder may however also appoint a board of directors (the Board of Directors) composed of at least three members, if it so chooses. When the Company has several shareholders, it must be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders.

At the latest as of the date following the Listing, at least two (2) directors member of the Board of Directors shall be independent (i.e. free of any business family or other relationship with the Company, its controlling Member(s), the management of either the company or entities with significant connections with the Company, that would create a conflict of interest such as to impair his or her judgement) non-executive directors (the Non Executive Directors). In assessing the independence of the members of the Board of Directors, the criteria provided in Annex II of the European Commission Recommendation of 15 February 2005 on the role of non-executive or supervisory directors of listed companies and on the committees of the supervisory board apply. A member of the Board of Directors who is an employee of the Company or a company associated with it shall be deemed as lacking the necessary independence for the purpose of this regulation.

The remaining directors shall act as executive directors (the Executive Directors). When the Company has a sole shareholder, it may only appoint a single director and in such case any reference to the Board of Directors or the directors should be read as a reference to the sole director.

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders. The appointment or the resignation of any Director shall be approved by the Shareholders representing at least 75 (seventy five) per cent of the shares of the Company.

If a corporate entity is appointed as Director, it must designate an individual to exercise its functions and to act in the name and on the behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Director(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests except when such a disclosure is mandatory by law or is in the public interest

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.** If the Board of Directors is composed of one sole Director, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon notice given by the Chairman. The convening notice can be sent by cable, facsimile or any other similar means of communication. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In her/his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or at such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as her/his representative.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting. Each Director has one vote. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and transmitted by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of the meeting of the Board of Directors or, as the case may be, of the written decisions of the sole Director, shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting or, as the case may be, by the sole Director.

Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 13. General Powers of the Board of Directors.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily

management and affairs to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of the daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer certain powers and/or special mandates to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

In particular, at the latest as of the Listing of the Company, the Company shall establish an audit committee and a remuneration committee, which committees are each to be composed of at least two (2) members elected among Non Executive Directors and / or external persons to the Board of Directors and which must all be independent of the Company. The members of the audit committee shall have adequate finance and accounting expertise. The Executive Directors shall only be entitled to attend the meetings of such committees on specific invitation of the relevant committee and the committees shall report to the Board of Directors as often as requested and for each important matter and at least twice a year. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to the committees members as well as the possibility for such committees to sub-delegate.

The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 15. Representation of the Company.** In case only one Director has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Director as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Executive Directors as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power. In case there will be a sole Executive Director, the Company will be bound towards third parties by single signature of the sole Executive Director as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the sole Executive Director has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not solely, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company which is conflicting with the Company's interest therein, he shall make known to the Board of Directors (if any) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Director, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions concluded under normal circumstances, and in which the sole Director has a personal interest therein which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 17. Indemnification.** The Company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he shall be held liable for gross negligence or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 18. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if

applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 1st Thursday of June of each year, at 3 p.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the up coming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 22. Procedure, Vote, Minutes.** The general meeting of shareholders will meet upon call by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with the Law and the present Articles. They are obliged to convene a general meeting of shareholders so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one tenth of the capital so require in writing with an indication of the agenda.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Any shareholder may cast his vote by correspondence. For such purpose, the shareholder may only use the voting forms provided by the Company.

Any executed and filled in voting forms shall be delivered to the Company at its registered office either by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier.

Any voting form (formulaire) which is not signed by the relevant shareholder or its authorised representative(s), as applicable, and does not bear at least the following mentions or indications is to be considered null and void:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares and, if applicable, number of shares of each class, held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- place, date and time of the general meeting to be held;
- agenda of the general meeting to be held;
- vote by the relevant shareholder indicating, with respect to each of the proposed resolutions, whether the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name and title of the authorised representative of the relevant shareholder, if applicable.

Any voting form (formulaire) shall be received by the Company no later than 6 p.m., Luxembourg time, on the day which immediately precedes the day on which the general meeting shall be held and on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form (formulaire) received by the Company after such deadline shall be disregarded.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast.

**Art. 23. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 24. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 25. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director or, as the case may be, the Board of Directors, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its/her/his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 26. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 27. Interim Dividends.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors are authorised to pay out interim dividends in compliance with the Law.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party/parties, this party has/these parties have subscribed for the number of shares and paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	number of shares	subscribed capital	amount paid-in (EUR)
APRILFALL SERVICES LIMITED . . . . .	31,000,000	31,000	31,000
Total: . . . . .	31,000,000	31,000	31,000

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (1.100.-EUR).

### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2011. The first annual general meeting will thus be held in the year 2012.

### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned shareholders, representing the entire subscribed capital, immediately held a first extraordinary general meeting of shareholders and passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three the number of Directors and further resolved to appoint the following as Executive Director (s) for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held on the 20 May 2012:

Directors:

- Mr. Christopher Baxter, born in Church Crookham on 13 September 1963, with professional address at One Angel Court, Cophall Avenue, London EC2R 7HJ, United Kingdom;

- Mr. Matthijs Bogers, born in Amsterdam, the Netherlands on November 18, 1966, with professional address at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

- Mr. Julien François, born in Messacy, Belgium, on June 18, 1976, with professional address at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Resolved to elect the following as sole statutory auditor of the Company for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held on the 20 May 2012:

- Ernst & Young Luxembourg S.A., a company with registered office at 7, Parc d'activité Syrdall, Munsbach, registered with the Luxembourg Company Register under number B 88019.

3. Resolved that the registered office shall be at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil onze, le vingt mai,

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

APRILFALL SERVICES LIMITED, une société constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Ioanni Stylianou 6, 2<sup>nd</sup> floor, Flat/Office 102 P.C. 2003 Nicosia, Chypre et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro HE276626,

représentée par Me MARCO MORZA, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les Statuts). La Société adopte la dénomination "UKRAINIAN AGRARIAN INVESTMENTS S.A."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société aura aussi la détention et sera la société de contrôle de plusieurs projets agricoles en Ukraine.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, convertibles ou non en parts sociales, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mil euros (EUR 31.000) divisé en trente et un millions actions, sans indication de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à neuf cent cinquante mille euros (EUR 950,000) devant être divisé en 950,000,000 actions, sans indication de valeur nominale, avec les mêmes droits attachés qu'aux actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période se terminant au plus tôt des deux dates suivantes (i) la date suivant le premier jour ouvrable après l'admission des actions de la Société à la négociation sur un marché réglementé européen (le Listing) et (ii) le cinquième anniversaire de la date de publication de cette délégation à la Gazette Officielle (Memorial C), d'augmenter le capital social (en entier ou en partie) et émettre de nouvelles actions dans les limites du capital autorisé. Le Conseil d'Administration peut déterminer les conditions et modalités de cette augmentation du capital social et émettre de nouvelles actions, particulièrement concernant (i) le moment auquel les actions doivent être émises,

(ii) le montant des nouvelles actions devant être émises, (iii) la souscription et le paiement des nouvelles actions, (iv) si les nouvelles actions doivent être émises et souscrites avec ou sans prime d'émission et si les nouvelles actions doivent être payées en espèce ou en nature. Lorsque sont émises de nouvelles actions en conformité avec les pouvoirs mentionnés ci-dessus, le Conseil d'Administration est aussi expressément autorisé à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existants et de déléguer la décision d'émettre les actions à un des Administrateurs.

Après une augmentation de capital social telle que mentionnée ci-dessus, les présents Statuts doivent être modifiés afin de refléter une telle augmentation et le présent article ainsi que l'article 8 doivent être modifiés et mis à jour afin de supprimer toute référence au capital autorisé.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout représentant dûment autorisé, qui ne doit pas être un Administrateur ou un actionnaire de la Société, le devoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les nouvelles actions émises en vertu de leur pouvoirs mentionnés ci-dessus et de prendre toute mesure pour que soient modifiés les présents Statuts pour refléter l'augmentation de capital social de la Société ainsi que supprimer la référence au capital autorisé et les paragraphes y relatifs une fois que l'augmentation a été effectuée et reformuler les présents statuts ainsi que l'article 8 en conséquence.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société peuvent être sous forme nominative ou au porteur ou en partie sous une forme ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée. Dans le cas où un actionnaire nominatif ne fournit pas une adresse à laquelle tous les avis ou les annonces de la Société pourront être envoyés, la Société peut permettre qu'une mention à cet effet soit inscrite dans le registre(s) des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par un tel actionnaire. L'actionnaire nominatif peut, à tout moment, changer son adresse inscrite dans le registre (s) des actionnaires par voie de notification écrite à la Société.

Sur demande écrite d'un actionnaire inscrit, un certificat nominatif(s) d'enregistrement de l'entrée de cet actionnaire dans le registre des actionnaires peuvent être émis dans les formes telles que le conseil d'administration le prescrit et ce certificat doit être signé par deux (2) Administrateurs. Les certificats ainsi délivrés doivent être dans la forme et porteront les légendes et numéros d'identification qui seront déterminées par le Conseil d'Administration. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de preuves, et les indemnités qui seront jugées satisfaisantes par la Société, à condition que des certificats d'actions endommagés soient délivrés avant que de nouveaux certificats ne soient remis.

La Société ne peut pas émettre d'actions fractionnées. Le Conseil d'Administration est autorisé à sa discrétion de procéder à un paiement en espèces ou à la délivrance de certificats à la place de toute fraction d'action.

La Société ne reconnaîtra qu'un détenteur par action; dans le cas où une action est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de l'action devront nommer un mandataire unique pour présenter l'action en relation avec la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce que qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire en relation avec la Société. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur de gage.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Paiement des Actions.** Les paiements sur les actions non entièrement libérées à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées périodiquement par l'Administrateur ou, le cas échéant par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

**Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Sauf si émises par une résolution du Conseil d'Administration conformément aux pouvoirs accordés au Conseil d'Administration selon l'article 5, les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Admi-

nistration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription, ou autoriser l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

**Art. 9. Acquisition d'Actions Propres.** La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité à et dans les limites définies par la Loi.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 10. Conseil d'Administration.** Dans le cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci pourra nommer un seul administrateur (l'Administrateur). Un actionnaire unique pourra toutefois choisir de désigner un conseil d'administration (le Conseil d'Administration) composé d'au moins trois membres. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres qui ne devront pas être des actionnaires.

Au plus tard à compter la date suivant le Listing, au moins deux (2) administrateurs membres du Conseil d'Administration doivent être indépendants (i.e. libre de tout lien avec l'entreprise, la famille ou tout autre relation avec la Société, son organe(s) de contrôle, la gestion soit de la société ou d'entités ayant des liens significatifs avec la Société, qui pourrait créer un conflit d'intérêt de nature à compromettre son jugement) (les Administrateurs Indépendant). En évaluant l'indépendance des membres du Conseil d'Administration de la Société, le critère fourni en Annexe II de la Recommandation de la Commission Européenne du 15 février 2005 sur le rôle des administrateurs non-exécutifs ou membres du conseil de surveillance de sociétés cotées et sur les comités du conseil de surveillance s'appliquent. Un membre du Conseil d'Administration qui est un employé de la Société ou une société lui étant associée est considéré comme manquant de l'indépendance nécessaire aux fins de cette réglementation. Les administrateurs restant agiront comme administrateurs Exécutifs (les Administrateurs Exécutifs).

L'/Les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excédera pas six ans. L'/Les Administrateur(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires. La nomination ou la démission d'un Administrateur doit être approuvé par les Actionnaires représentant au moins 75 (soixante quinze) pour cent des actions de la Société.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.** Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir qui est octroyé par la Loi au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un Preavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

**Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites de l'Administrateur unique, doivent être établis par écrit et signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou, le cas échéant, par l'Administrateur unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexées.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs.

**Art. 13. Pouvoirs généraux des Administrateurs.** L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

En particulier, au plus tard à compter du Listing de la Société, la Société établit un comité d'audit et un comité de rémunération, qui sont chacun des comités devant être composés d'au moins deux (2) membres élus parmi les Administrateurs Indépendants et/ou des personnes externes au Conseil d'Administration et qui doivent être indépendants de la Société. Les membres du comité d'audit doivent avoir une expertise adéquate en finance et en comptabilité. Les Administrateurs Exécutifs ne sont autorisés à assister aux réunions de ces comités que sur invitation expresse du comité compétent et les comités font un rapport au Conseil d'Administration aussi souvent que nécessaire et pour chaque question importante et au moins deux fois par an. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération des membres des comités ainsi que la possibilités pour ces comités de subdéléguer.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 15. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs Exécutifs ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où il y aurait un seul Administrateur Exécutif, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce seul Administrateur Exécutif ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans le cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie, conclue dans des conditions normales et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'actionnaire unique.

**Art. 17. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une grosse négligence ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

**Art. 18. Audit.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 19. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier jeudi du moi de juin de chaque année, à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.** Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 22. Procédure, Vote.** L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en

conformité avec la Loi et les présents Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fourni par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
- Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg.

Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.

**Art. 23. Procès-verbaux des résolutions des Actionnaires.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par le seul Actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 24. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 25. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 26. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

**Art. 27. Dividendes Intérimaires.** L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### Souscription et paiement

les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit au nombre d'actions ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre d'actions	Capital souscrit	Montant libéré (EUR)
APRILFALL SERVICES LIMITED . . . . .	31,000,000	31,000	31,000
Total: . . . . .	31,000,000	31,000	31,000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi ont été respectées et témoigne expressément de leur réalisation.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (1.100.-EUR)

#### Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2011. La première assemblée générale aura ainsi lieu en 2012.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires précité, représentant tout le capital souscrit, ont tout de suite tenue une première assemblée générale extraordinaire des actionnaires, et ont adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre d'Administrateurs à trois et nomination des Administrateurs Exécutifs suivants jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant être tenu le 20 mai 2012:

- M. Christopher Baxter, né à Church Crookham le 13 septembre 1963, ayant son adresse professionnelle à One Angel Court, Copthall Avenue, London EC2R 7HJ, Royaume Uni;

- M. Matthijs Bogers, né à Amsterdam, Pays Bas, le 24 novembre 1966, ayant son adresse professionnelle au 47 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- M. Julien François, né à Messancy, Belgique, le 18 juin 1976, ayant son adresse professionnelle au 47 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2) Nomination du commissaire aux comptes suivant comme seul commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant être tenu le 20 mai 2012:

- Ernst & Young Luxembourg S.A., ayant son siège social à 7, Parc d'activité Syrdall, Munsbach et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 88019.

3) Fixation du siège social de la Société à 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Morza, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23542. Reçu soixante-quinze euros (75,00 Euros)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011086949/852.

(110097453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**Iumi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1409 Luxembourg, 22, rue Edmond Dune.

R.C.S. Luxembourg B 142.266.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011102650/11.

(110117266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Cloos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 33, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 6.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 11 juillet 2011.

Pour CLOOS S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011100506/13.

(110113559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Malgrolux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.646.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 7 juillet 2011.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2011100495/12.

(110112437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Agalux Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.001.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour AGALUX INVESTMENT COMPANY SA.

BGL BNP Paribas

Signatures

Référence de publication: 2011100496/14.

(110113475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Belisa International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 58.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf les Bains, le 30 juin 2011.

BELISA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2011100502/12.

(110113543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Markline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.453.

L'an deux mille onze, le premier juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MARKLINE S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg B 71453, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 août 1999, publié au Mémorial C numéro 860 du 17 novembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article quatre des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

2) Modification de l'article cinq paragraphe trois des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (paragraphe 3).** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions du présent article."

3) Modification de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion."

4) Ajout d'un quatrième paragraphe à l'article onze des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11. (paragraphe 4).** Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires."

5) Démission de la société AXE FINANCE de son mandat d'administrateur et décharge.

6) Démission de Madame Nathalie BERTET de son mandat d'administrateur et décharge.

7) Démission de Monsieur Christian MOREAU de son mandat d'administrateur-délégué et décharge; Monsieur Christian MOREAU conservant son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015 et attribution de la catégorie A à ce dernier.

8) Nomination des personnes suivantes comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

9) Démission de la société anonyme PARTNERS SERVICES S.A. de son mandat de commissaire et décharge.

10) Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

11) Transfert du siège social de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article cinq paragraphe trois des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (paragraphe 3).** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions du présent article."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un quatrième paragraphe à l'article onze des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11. (paragraphe 4).** Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d' «associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur démissionnaire, la société AXE FINANCE, pour l'exercice de son mandat.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur démissionnaire, Madame Nathalie BERTET, pour l'exercice de son mandat.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur-délégué démissionnaire, Monsieur Christian MOREAU, pour l'exercice de son mandat; de lui confirmer son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015 et de lui attribuer la catégorie A.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge au commissaire démissionnaire, la société anonyme PARTNERS SERVICES S.A., pour l'exercice de son mandat.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

#### *Onzième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, à mille deux cents euros (€ 1.200,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juin 2011. Relation: EAC/2011/7653. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100294/177.

(110113908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**Carpo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 124.845.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100504/11.

(110113114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**Ivefi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 111.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011102651/10.

(110116961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**Docu Group (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 101.454.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 3 juin 2011*

1. Monsieur Jeffrey MONTGOMERY, administrateur de sociétés, né en Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), le 27 décembre 1953, demeurant à GB-W1J0DR Londres (Royaume-Uni), 40, Piccadilly, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Docu Group (Lux 1) S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2011100507/16.

(110113557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**Dariman Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 105.374.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100510/10.

(110113116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**Director S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 95.613.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 28 décembre 2010 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

Dontacel S.A., avec siège social au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg . . . . .	124,- parts
Total: . . . . .	124,- parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.  
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011100511/15.

(110113427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**Wynnchurch Transportation & Logistics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 231.725,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.398.

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Wynnchurch Capital Partners II, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, represented by its general partner Wynnchurch Partners II, L.P., in turn represented by its general partner Wynnchurch Management Ltd,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Wynnchurch Transportation & Logistics S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.398, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, of 17 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1621, page 77791, dated 26 August 2006 (the Company).

III. The Company's articles of incorporation (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, of 27 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°575, page 27556, dated 11 April 2007.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Presentation and approval of the interim board of managers' report for the period from 1 January 2011 to 27 May 2011;

2. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from 1 January 2011 to the date of the present meeting (up to and excluding liquidation);

3. Discharge (*quitus*) of the managers of the Company for the performance of their respective mandates;

4. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (*liquidation volontaire*);

5. Appointment of the liquidator (*liquidateur*) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

6. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;

and  
7. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the interim board of managers' report for the period from 1 January 2011 to 27 May 2011.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the interim financial statements of the Company for the period from 1 January 2011 to the date of the present meeting (up to and excluding liquidation).

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to discharge the members of the board of managers of the Company for the performance of their duties for the period from 1 January 2011 to the date of the Company's putting into liquidation.

*Fourth resolution*

In compliance with the Law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), the Sole Shareholder RESOLVES with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint Grant Thornton Lux Audit S.A., a limited liability company (société anonyme) organized under Luxembourg law, having its registered office at 83, Paferbuch, L-8309 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 43.298, as Liquidator.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Law.

The Sole Shareholder also RESOLVES to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further RESOLVES that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further RESOLVES to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further RESOLVES to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

**A comparu:**

Wynnchurch Capital Partners II, L.P., un Limited Partnership existant selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Umland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, représenté par son associé commandité, Wynnchurch Partners II, L.P., à son tour représenté par son associé commandité Wynnchurch Management Ltd.,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique (l'Associé Unique) de Wynnchurch Transportation & Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.398, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 17 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1621, page 77791, du 26 août 2006 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été

modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°575, page 27556 du 11 avril 2007.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Présentation et approbation du rapport intérimaire de gestion du conseil de gérance pour la période allant du 1 janvier 2011 au 27 mai 2011;

2 Approbation des comptes intérimaires de la Société établis pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'à la date des présentes (jusqu'à et excluant la liquidation);

3 Décharge (quitus) accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

4 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

5 Nomination du liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

6 Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise et en liquidation de la Société;

7 Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'approuver le rapport intérimaire de gestion du conseil de gérance pour la période allant du 1 janvier 2011 au 27 mai 2011.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'approuver les comptes intérimaires de la Société établis pour la période allant du 1 janvier 2011 à la date des présentes (jusqu'à et excluant la liquidation).

#### *Troisième résolution*

L'Associé unique DECIDE de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1 janvier 2011 au jour de la mise en liquidation de la Société.

#### *Quatrième résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), l'Associé Unique DECIDE de la mise en dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A., une société à anonyme établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298, en tant que Liquidateur.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et suivants de la Loi.

L'Associé Unique DECIDE également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique DECIDE que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique DECIDE également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique DECIDE en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (€ 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juin 2011. Relation: EAC/2011/7371. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011100470/163.

(110113830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.872.

—  
*Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 08 juillet 2011*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu en date du 08 juillet 2011, que KPMG Audit S.à r.l. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Jérémy Colombé / Signature

Référence de publication: 2011100512/17.

(110113433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Focused Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.505.

—  
*Résolution circulaire avec effet au 27 mai 2011*

Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 27 mai 2011

- M. Thomas Portmann, membre du conseil d'administration Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012.

Mandat non renouvelé avec effet au 27 mai 2011

- M. Gilbert Schintgen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

*Pour Focused Sicav*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / Holger Rùth

Associate Director / Director

Référence de publication: 2011100514/19.

(110113480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Fertitrust S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 11.025.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale  
ordinaire annuelle des actionnaires en date du 30 juin 2011*

Monsieur Nicolas NIZET a été reconduit dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour FERTITRUST S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011100515/15.

(110113616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Fish Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 29.417.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15.7.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011100516/10.

(110113395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Hertz Luxembourg Sàr.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 8.777.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 11 juillet 2011.

Pour HERTZ LUXEMBOURG S.A R.L.  
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.  
Signature

Référence de publication: 2011100519/13.

(110113565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Hottinger Financial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 82.359.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale*

En date du 27 Juin 2011, l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Elo ROZENCWAJG, Monsieur Paul DE POURTALES, Monsieur Frédéric HOTTINGER, et du commissaire aux comptes François GONZALEZ avec effet immédiat. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Doris Marliani  
Mandataire

Référence de publication: 2011100520/15.

(110113383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Herbalife International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 88.006.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 8 mars 2011*

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société que:

- Monsieur Hille-Paul Schut, né à La Haye (Pays-Bas) le 29 septembre 1977, Team Director, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, a été nommé en tant que Gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Herbalife International Luxembourg S.à r.l.  
Hélène DEKHAR  
Gérante

Référence de publication: 2011100521/17.

(110113606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Hippocampe Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 75.674.

Der unterzeichnende Markus Hugelshofer, Bahnhofstrasse 48, 8001 Zurich, Schweiz, tritt hiermit per sofort zurück als Direktor der

Hippocampe Finance S.à r.l., 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.  
Zürich, den 24.6.2011.

Markus Hugelshofer.

Référence de publication: 2011100522/11.

(110113198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Pacific Int'l Group Co. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 140.713.

Il résulte qu'en date du 13 juillet 2011 le commissaire aux comptes LUXFIDUCIA S.à r.l. a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.  
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011100546/13.

(110113432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**GAIA Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.  
R.C.S. Luxembourg B 75.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE  
20, rue Jean-Pierre Beicht  
L-1226 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011101555/13.

(110115625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**HLF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.258.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 8 mars 2011*

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société que:

- Monsieur Hille-Paul Schut, né à La Haye (Pays-Bas) le 29 septembre 1977, Team Director, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, a été nommé en tant que Gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Herbalife International Luxembourg S.à r.l.

Hélène DEKHAR

*Gérante*

Référence de publication: 2011100523/17.

(110113607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**DIF Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.872.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 7 juillet 2011 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et DIF Management Holding B.V. les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- DIF Management Holding B.V., domicilié à Schiphol Boulevard 269, 10<sup>ème</sup> étage, 1118 BH Schiphol, The Netherlands détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2011101535/17.

(110115193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

**Melio Luxembourg International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 300.001,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.078.

Par résolutions signées en date du 20 juillet 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Nomination de M. Robert Gregory Archbold, né le 14 juillet 1975 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2011102711/17.

(110117419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.